

Zeitschrift: Action : Zivilschutz, Bevölkerungsschutz, Kulturgüterschutz = Protection civile, protection de la population, protection des biens culturels = Protezione civile, protezione della popolazione, protezione dei beni culturali

Herausgeber: Schweizerischer Zivilschutzverband

Band: 53 (2006)

Heft: 6

Buchbesprechung: Protection des biens culturels et jardins historiques

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

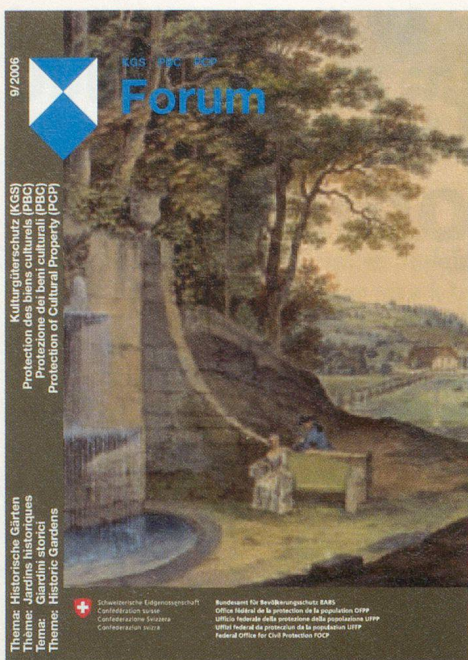
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 04.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



FORUM PBC N° 9

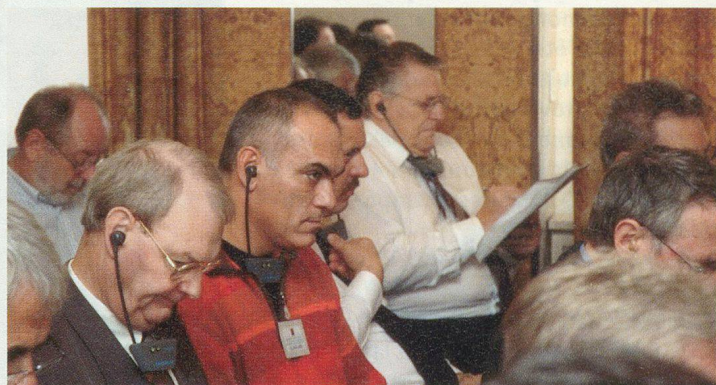
Protection des biens culturels et jardins historiques

Les jardins historiques constitueront le thème central du Forum PBC n° 9/2006. Quatre articles y donneront un éclairage sur l'évolution et sur l'état actuel de la conservation des jardins, en Suisse, en Allemagne, en Autriche et au Japon. Les autres thèmes abordés seront la Journée du patrimoine coordonnée par le Centre NIKE, la protection des biens culturels en matière de jardins historiques, les jardins figurant sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco et une étude sur la représentation des jardins paysagers dans la Collection graphique de la Bibliothèque nationale suisse. Le thème sera en outre illustré par quelques exemples concrets: les jardins du château de Prangins, le parc et la villa Favorita à Lugano, le zoo Hagenbeck de Hambourg, classé monument historique, et l'exploitation touristique de jardins historiques dans le land de Saxe-Anhalt.

La brochure peut être téléchargée à partir du site Internet de la PBC (www.kulturgueterschutz.ch)
-> Publications PBC -> Forum PBC
ou peut être obtenue auprès du secrétariat PBC (tél. 031 322 52 74). □



Une assemblée extraordinaire «morose» ...



Les délégués romands:
Gil Verillotte (FR),
Dominique Gaillard (VS),
Pierre-André Collet et
René Devantay (VD).

ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DE L'UNION SUISSE
POUR LA PROTECTION CIVILE (USPC)

Vivre ... ou survivre: comment?

Quelque 35 délégués, représentant une assez faible partie des sections suisses (dont 6 Romands) ont fait le déplacement pour cette assemblée extraordinaire. Reinhold Wehrle et Willy Loretan, anciens présidents centraux, visiblement très affectés, étaient également présents, ainsi que Paul Thüring, ancien directeur de l'OFPC. Quant à l'Office fédéral de la protection de la population (OFPP), il était représenté par Willi Scholl, directeur, Karl Widmer et Moritz Boschung. De la Conférence suisse des directeurs cantonaux des affaires militaires et de la protection civile, c'était Ernst Hasler, président, qui suivait également les délibérations.

RENÉ MATHEY

Il est assez intéressant de constater que le «hasard» du choix d'Olten comporte une valeur symbolique significative. En effet, cette ville est un lieu où «tout converge et tout diverge». Point n'est besoin d'expliquer que cela pourrait donner une ouverture d'esprit salutaire que, sans le dire et au-delà de la morosité du moment, tout un chacun appelle de ses vœux. Quant à savoir si cette symbolique est suffisamment puissante pour être suivie d'effets, c'est une autre histoire.

Il faut bien insister sur le fait que les malversations commises par une collaboratrice du secrétariat central sont un peu l'arbre qui cache la forêt. S'il est vrai que la bonne centaine de milliers de francs qui manque aujourd'hui dans les caisses de l'Association ne

constitue pas la cause principale des ennuis financiers de l'USPC, à tout le moins, il ne faudrait pas que ce fait devienne un prétexte pour baisser les bras, non? Soyons clair, la mise en danger concrète de l'existence de l'USPC provient de la rupture du contrat de partenariat avec l'Office fédéral, conséquence directe d'ailleurs de l'introduction du concept de protection de la population. Soyons encore plus clair: la notion même de partenariat implique aussi celle de la solidarité, or, force est de constater – comme certains l'avaient fait remarquer lors des consultations – que la précipitation avec laquelle cette «révolution» a été conçue a froissé la sensibilité de beaucoup des partenaires mêmes. Pour exagérer le trait, on dira qu'actuellement, et à quelques exceptions près, ce concept ne reste qu'un